

L'histoire d'une question

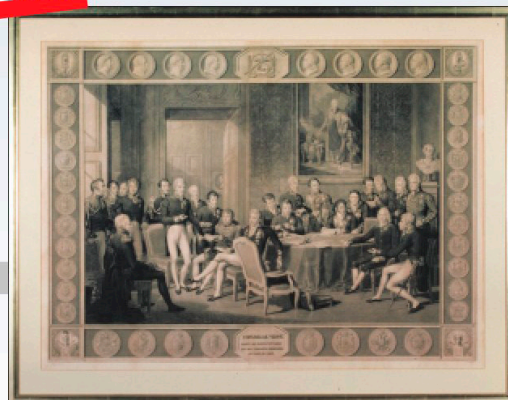
Rester dans le canton de Berne ou rejoindre le Jura?
Moutier vote prochainement sur son appartenance cantonale. Un scrutin qui se présente comme l'épilogue d'une longue histoire. Retour en douze événements sur la Question jurassienne



MOUTIER
18 juin 2017

La Question jurassienne s'étend sur plus de deux siècles. Si les citoyens de Moutier voteront dans cinq semaines sur l'appartenance cantonale de leur commune, c'est, au départ, à cause d'une décision autoritaire prise à Vienne en 1815. C'est aussi parce que les autorités de Moutier, commune restée en territoire bernois à la création du canton du Jura, sont aux mains des autonomistes jurassiens depuis plus de trente ans. Mais encore parce que la cité prévôtoise était en 2013 la seule commune du Jura méridional favorable à la création d'un nouvel État de la Confédération réunissant le canton du Jura et le Jura bernois. Moutier, qui incontestablement se distingue du reste du Jura bernois, a rendez-vous avec son destin. Le vote historique du 18 juin est censé mettre un point final à la Question jurassienne.

1815



Les racines de la Question jurassienne

À la chute de l'empire napoléonien, le Congrès de Vienne décide arbitrairement, le 20 mars 1815, de donner le territoire de l'ancien évêché de Bâle, dont s'était emparée la France en 1792, au canton de Berne. Les grandes puissances européennes allumaient inconsciemment la mèche de la Question jurassienne. L'État de Berne, qui aurait préféré conserver ses dépendances du pays de Vaud et de l'Argovie, n'est pas ravi de recevoir cette terre jurassienne, dont les habitants ne tardent pas à faire de la résistance, tout spécialement les francophones catholiques durant le Kulturkampf de 1870 et l'occupation militaire bernoise. L'ancienne principauté épiscopale, qui correspond au Jura historique allant de l'Ajoie au lac de Bienne, aurait pu devenir un canton suisse indépendant voilà deux siècles.

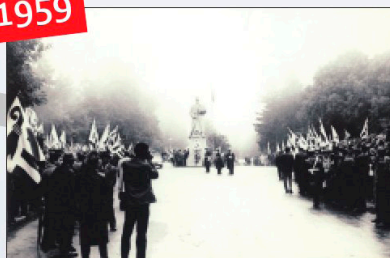
1947



Le réveil du peuple jurassien

Le fossé culturel entre les Jurassiens et les Bernois fait germer des velléités séparatistes, notamment en 1917 et 1919. L'affaire Moeckli, du nom d'un conseiller d'État bernois d'origine jurassienne auquel la direction des Travaux publics a été refusée par le Grand Conseil bernois parce qu'il parlait mal le dialecte bernois, sonne le réveil du peuple jurassien. Le 20 septembre 1947, une manifestation rassemble 2000 personnes indignées à Delémont. La protestation fait place à un catalogue de revendications sous le titre «La Question jurassienne présentée au canton de Berne». Objectif: obtenir davantage d'autonomie pour la partie jurassienne du canton et des garanties constitutionnelles pour la minorité linguistique du canton de Berne. Le Rassemblement jurassien (RJ), créé en 1949, entame le combat pour l'indépendance.

1959

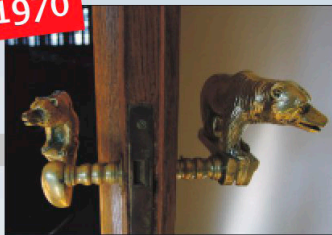


Premier plébiscite

Le RJ lance durant l'hiver 1957-58 une initiative cantonale visant à organiser une consultation populaire sur l'autonomie jurassienne. La votation a lieu le 5 juillet 1959 et se solde par un échec: refus au plan cantonal bernois (89 141 non contre 23 130 oui) mais également dans les sept districts jurassiens (16 355 non contre 15 159 oui), seuls les districts de Delémont, Porrentruy et Franches-Montagnes acceptent. C'est la déception dans les rangs séparatistes et une certaine irritation s'empare de la région. En 1963, le Béliet, regroupant de jeunes séparatistes, est créé alors que le FLJ (Front de libération du Jura) use de violence. En août 1964 aux Rangiers, la commémoration des anciens mobilisés des deux dernières guerres est perturbée par une manifestation séparatiste. Le conseiller fédéral Paul Chaudet et le conseiller d'État bernois d'origine ajolote Virgile Moine quittent les lieux sans terminer leur discours.



1970



Additif constitutionnel

Le Grand Conseil bernois décide de soumettre au peuple de nouvelles dispositions constitutionnelles le 1^{er} mars 1970. Cet additif, largement accepté par 90 369 contre 14 086 voix, détermine la procédure d'autodétermination des Juraissiens en trois étapes de votation. Lors du premier plébiscite, les citoyens des sept districts jurassiens se prononceront sur la création d'un nouveau canton. Un deuxième plébiscite est prévu: en cas de non majoritaire dans l'ensemble du Jura, les districts ayant voté oui peuvent revoter pour se séparer de l'ancien canton; en cas de oui majoritaire sur l'ensemble, les districts ayant voté non peuvent revoter pour choisir de rester bernois. Enfin un troisième vote doit permettre aux communes limitrophes avec la nouvelle frontière de choisir de rester dans le canton de Berne ou dans le canton du Jura. Cette formule de vote en cascade est vivement critiquée car elle risque d'aboutir à la division du Jura.

1974



1982/1986



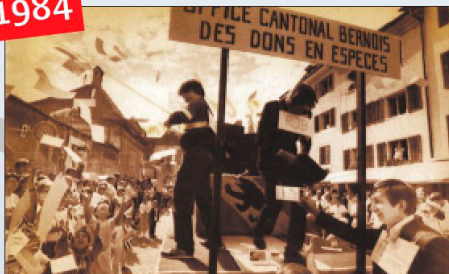
Moutier ville autonomiste

Un ardent foyer de séparatisme subsiste à Moutier, tout comme dans quelques autres communes du Jura resté bernois. Le Conseil de ville prévôtois bascule dans le camp autonomiste le 5 décembre 1982. Quatre ans après le législatif, c'est la mairie (Jean-Rémy Chalverat) et le Conseil communal qui passent en mains séparatistes, le 30 novembre 1986. La ville de Moutier est donc aujourd'hui dirigée par les autonomistes depuis plus de trente ans sans interruption. Le 29 novembre 1998, alors que Maxime Zuber est maire de la ville, les citoyens refusent de justesse, lors d'un vote consultatif, l'idée d'un rattachement de leur commune au canton du Jura. Un échec qui n'empêche pas les autonomistes de conserver la majorité lors des élections communales qui se déroulent simultanément.

1979



1984



Affaire des caisses noires

Le 28 mars 1984, le réviseur des comptes bernois Rudolf Hafner découvre l'existence de fonds secrets utilisés par le Gouvernement bernois pour financer les mouvements antiséparatistes durant les plébiscites: les Caissees noires bernoises. Ces versements occultes d'argent effectués entre 1974 et 1982 ont pu avoir une influence sur le résultat des différents plébiscites, plus spécialement à Moutier où le résultat était serré. Ce scandale financier, qui porte sur un montant de 730 000 francs, n'aura une influence que sur le septième district jurassien, le Laufonnois germanophone, qui est autorisé à revoter. Le 12 novembre 1989, ce dernier opte pour son rattachement à Bâle-Campagne, qui intervient le 1^{er} janvier 1994. Le Tribunal fédéral rejette en revanche le 13 juin 1991 le recours de la République et Canton du Jura qui demandait que les autres districts du Jura bernois soient autorisés à revoter sur leur appartenance cantonale.

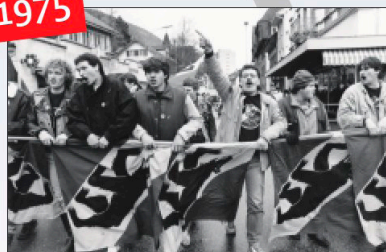




Plébiscite d'autodétermination

Le plébiscite se déroulera le 23 juin 1974. Le RJ s'interroge s'il est préférable d'accepter ou de saboter cette consultation populaire. Roland Béguelin, son secrétaire général, estime que «les conditions d'un plébiscite honnête et conforme au droit des gens n'existent pas». Au final, le RJ choisit de se lancer dans la bataille pour le oui. Les citoyens des sept districts jurassiens doivent répondre à la question: «Voulez-vous constituer un nouveau canton?» La réponse sera positive: 36 802 oui contre 34 057 non et 1726 bulletins blancs, participation au scrutin de 90%. Le oui l'emporte dans les trois districts du nord, alors que les trois du sud et le Laufonnais disent non. Moutier dit non du bout des lèvres: une septantaine de voix d'écart.

1975



Sous-plébiscites en cascade

Après leur défaite le 23 juin, les antiséparatistes engagent la procédure des sous-plébiscites. Que feront les quatre districts: resteront-ils dans l'ancien canton ou suivront-ils les districts de Delémont, Porrentruy et des Franches-Montagnes? Par rapport à celle du 23 juin, la campagne en vue du scrutin du 16 mars est violente. Lors du plébiscite du 16 mars 1975, les districts de Moutier, Courtelary, La Neuveville et Laufon décident de demeurer bernois. Les communes se situant sur la nouvelle frontière cantonale entre le futur État du Jura et celui de Berne pourront choisir de rester ou non dans leur district. Lors du troisième plébiscite, organisé les 7 et 14 septembre, Rebévelier rejoint le district bernois de Moutier et huit communes quittent ce district pour rejoindre le Jura: Courrendlin, Châtillon, Corban, Courchapoix, Mervelier, Rossemaison, Les Genevez et Lajoux; Roggenbourg choisit le district de Laufon. Entre le 1^{er} et le 8 septembre 1975, Moutier est le théâtre de violents affrontements entre les grenadiers bernois et les autonomistes.



Jura souverain

Les contours du futur canton du Jura se dessinent. L'Assemblée constituante commence solennellement ses travaux le 12 avril 1976. Dans le Jura-Sud, le calme peine à revenir. En avril 1977, les grenadiers bernois font leur retour à Moutier: la décision du Grand Conseil bernois de supprimer la notion de «peuple jurassien» dans la Constitution bernoise, sur proposition des antiséparatistes du Jura bernois, provoque un tollé parmi la minorité séparatiste. Par 82,3% de oui, le peuple suisse et tous les cantons ratifient, le 24 septembre 1978, la création de la République et Canton du Jura. Le 23^e canton de la Confédération entre en souveraineté le 1^{er} janvier 1979. Le peuple jurassien vit dès lors séparé par une frontière politique: le nord dans son canton, le sud dans le giron bernois.

1994



Assemblée interjurassienne

Suite à une recrudescence de violence et à la mort d'un jeune militant autonomiste, l'Accord du 25 mars 1994 est signé par les cantons du Jura et de Berne sous l'égide de la Confédération. Cet accord institue la création de l'Assemblée interjurassienne (AIJ), une commission de 24 membres (12 désignés par le Jura et 12 par Berne) dont l'objectif est de rétablir le dialogue et promouvoir la collaboration entre le canton du Jura et le Jura bernois dans le but de régler politiquement la Question jurassienne. La séance inaugurale a lieu le 11 novembre 1994 à Moutier. Après des crispations au départ, l'atmosphère se détend. L'AIJ finit par admettre, en 2009, que seul un nouveau vote est à même de régler la Question jurassienne et préconise deux pistes: un nouveau canton du Jura réuni à six communes (équivalent aux districts du canton du Jura et du Jura bernois) avec Moutier pour capitale ou le «statu quo +», qui améliorerait la situation du Jura bernois dans le canton de Berne.

2013



Clivage Nord/Sud

Le 20 février 2012, les Gouvernements bernois et jurassien signent un accord permettant aux populations du canton du Jura et du Jura bernois de se prononcer sur le principe de la création d'un nouveau canton qui réunirait le canton du Jura et le Jura bernois. La votation est fixée au 24 novembre 2013. Après une campagne restée correcte dans son ensemble, le résultat est sans appel. Le Jura bernois dit non à 71,9%, alors que le canton du Jura se montre favorable à 76,6%. Dans le Jura méridional, seule la commune de Moutier dit oui à 55,4%. Les deux régions devaient voter oui, sinon l'idée de la création éventuelle d'un nouveau canton serait abandonnée. S'ouvre alors la possibilité offerte aux communes du Jura bernois d'organiser un scrutin pour rejoindre la République et Canton du Jura. Moutier décide de suivre cette voie et permettre à ses citoyens de se déterminer.

2017



Vote communaliste

Rester avec Berne ou opter pour le Jura? La commune de Moutier décide d'organiser le scrutin populaire le 18 juin 2017. C'est son observateur au Parlement jurassien qui l'annonce le 17 juin 2015. Des comités de campagnes se mettent au travail: Moutier ville jurassienne côté autonomiste et Notre Prévôté côté pro-bernois. Des mesures exceptionnelles sont prises afin que la votation se déroule sans irrégularités. Si Moutier décide de rejoindre le canton du Jura, la commune de Belprahon aura trois mois pour décider de son appartenance cantonale. Crémînes et Grandval avaient dans un premier temps retenu également cette option puis, suite à des pétitions citoyennes, leur Conseil communal a choisi en mai d'abandonner. La commune de Sorvilier s'est aussi inscrite dans le processus communaliste, sans lien avec un transfert obligatoire de Moutier dans le canton du Jura.



► Moutier: les six votations avant celle du 18 juin

		Résultat	Oui	Non	Blancs	Nuls	Participation
1959	05.07 Initiative tendant à la promulgation d'une loi concernant l'organisation d'un vote consultatif en vue de connaître les aspirations du peuple jurassien	Non à 67.2%	587	1200	26	4	86.48%
1974	23.06 «Voulez-vous constituer un nouveau canton?»	Non à 50.8%	2124	2194	124	2	89.32%
1975	16.03 «Voulez-vous continuer à faire partie du canton de Berne?» (districts ayant voté «non» le 23 juin 1974)	Oui à 53.0%	2524	2238	25	3	95.76%
1975	07.09 «Voulez-vous continuer à faire partie du canton de Berne?» (communes limitrophes)	Oui à 54.1%	2540	2151	32	2	94.50%
1998	29.11 «Souhaitez-vous que la commune de Moutier quitte le canton de Berne pour rejoindre le canton du Jura?» (vote consultatif; résultat invalidé par le Conseil exécutif)	Non à 50.5%	1891	1932	202	11	81.33%
2013	24.11 «Voulez-vous que le Conseil exécutif engage un processus tendant à la création d'un nouveau canton couvrant les territoires du Jura bernois et de la République et Canton du Jura, dans le respect du droit fédéral et des cantons concernés?»	Oui à 55.4%	2008	1619	39	27	77.82%

FND, Le Quotidien jurassien | Source des données: Municipalité de Moutier

Textes: Rémy Chételat. Photos: Roger Meier, Stéphane Gerber, Musée jurassien d'art et d'histoire, archives *Le Quotidien Jurassien* et Bist. Mise en page: Annick Woungly, Pressor. Sources: *Le Démocrate*, *Le Quotidien Jurassien*, *Chronologie jurassienne* de Denis Moine, *Les années de braises* de Marcel Bréchet (Imprimerie jurassienne, 2003), *Nouvelle histoire du Jura* (Société jurassienne d'émulation, 1984)

